



# La Sarthe à Gauche

*C'est l'énergie solidaire*

« La Sarthe à Gauche, c'est l'énergie solidaire », c'est sous cette bannière que nous, candidates et candidats soutenus par le Parti socialiste, nous présentons à vos suffrages dans 19 cantons du département, avec l'ambition de favoriser l'émergence d'une majorité de Gauche au Conseil général de La Sarthe.

« Énergie » d'abord, parce qu'elle est essentielle face aux défis qui sont aujourd'hui à relever. Devant l'exclusion dont sont victimes un grand nombre de nos concitoyens (jeunes, salariés privés d'emploi, personnes dépendantes), nous nous indignons de l'absence de réponse du Gouvernement et des décideurs économiques. Nous refusons le rouleau-compresseur libéral qui prétend laisser à quelques uns les profits et dividendes, et au plus grand nombre les sacrifices et la rigueur. Nous dénonçons ces logiques de recherche effrénée du profit et d'accaparement des richesses, qui visent à transformer les citoyens en simples individus, isolés, voire concurrents entre eux. Nous revendiquons bien au contraire le sens de l'intérêt général, la force de l'action collective et la nécessité de la participation citoyenne.

L'énergie encore, car face aux risques et inquiétudes qui pèsent sur notre planète, nous croyons profondément que la Sarthe a un rôle particulier à jouer dans l'invention d'un modèle écologique de développement.

L'énergie toujours, parce qu'à l'expérience et la compétence de nos élu(e)s sortant(e)s qui ont choisi de vous redemander votre confiance, s'ajoute le dynamisme des 12 candidat(e)s qui le sont pour la première fois et qui apportent renouvellement, diversité et enrichissement.

Énergie enfin, parce que, si nous n'en manquons pas, nous vous demandons aussi de vous mobiliser, et d'exprimer clairement par votre vote les choix que vous appuyez et au contraire la politique que vous rejetez.

« Solidaire » ensuite, parce que c'est bien la vocation d'un Département que d'être particulièrement attentif, actif et efficace auprès des personnes les plus fragiles, des jeunes et des salariés victimes de la crise.

Solidaire, parce que cela correspond tout simplement à nos valeurs de Gauche, de fraternité, de partage. Cela correspond aussi, profondément, à l'histoire de la Sarthe, marquée par les luttes pour les droits politiques ou sociaux et par les actions de solidarité.

Solidaire, enfin parce que c'est notre réponse face aux difficultés. En agissant auprès des personnes fragiles, en faisant appel à celles et ceux qui peuvent donner de leur temps ou de leurs ressources, nous voulons continuer à faire vivre la solidarité entre les habitant(e)s de La Sarthe

L'enjeu de ces élections est à la fois simple et grave : le service public local, qui repose sur l'action du Département et sa coopération avec les communes et intercommunalités, et notre vivre ensemble, qui s'appuie sur un lien social fort et la richesse des initiatives culturelles ou sportives, qui doivent être appuyées par le Département, peuvent-ils et doivent-ils être maintenus dans les prochaines années ?

Nous croyons fermement que oui. Le Département, par son action sociale et sa proximité, garantit un bouclier social à celles et ceux qui sont dans la difficulté. Nous n'entendons pas faire d'économies sur leur dos. Mais alors que le Gouvernement devrait avoir comme premier devoir de financer les dispositifs existants de solidarité nationale qu'il a confié aux Départements (Revenu de solidarité, allocations pour les personnes âgées ou handicapées) aujourd'hui, malheureusement, la Droite impose d'autres choix : le paquet fiscal, l'allègement de la TVA sur la restauration, la suppression de l'impôt sur la fortune... Toutes mesures financées par la dette publique !

Avec nous, le Département protégera ses concitoyen(ne)s des épreuves de la vie. Au-delà des dispositifs nationaux, nous ne renoncerons pas à innover afin de traiter les situations les plus urgentes, face auxquelles la Droite n'a pas de réponse. Pour les jeunes en particulier, nous développerons l'accompagnement vers l'autonomie et donnerons une priorité à l'Éducation.

Et parce que nous ne réduisons pas le Conseil général à un rôle de simple caisse départementale d'allocations, nous voulons qu'il continue à jouer, à peser davantage, dans l'aménagement équilibré du territoire. Favoriser des déplacements alternatifs à la voiture, construire des logements sociaux, encourager la création d'équipements concertés entre les communes, protéger la ressource en eau ... : la solidarité se décline aussi dans les choix d'aménagement que nous défendons.

Un Département où chacun réduit son impact sur l'environnement pour se déplacer, habiter, produire ou consommer, c'est notre conception de la croissance écologique et d'un Département qui protège ses ressources. Nous voulons nous appuyer sur les compétences, les espaces et ressources existantes pour développer une économie productive plus protectrice de l'environnement et engager la transformation écologique de nos habitats, de nos villes et villages, de nos activités et déplacements.

La Sarthe, c'est aujourd'hui notre bassin de vie à tous ; ce doit être aussi un espace de citoyenneté active et vivante dans lequel les élus en responsabilité agissent au quotidien sans cumuler leurs fonctions locales avec des mandats nationaux.

Tous les objectifs que nous vous présentons sont réalistes ; mais ils ne seront atteints que si vous y adhérez et participez à ce débat public.

Les 20 et 27 mars 2011, vous avez rendez-vous avec l'énergie solidaire !

Pour les candidat(e)s soutenu(e)s par le Parti Socialiste,



**Christophe COUNIL**

### ❶ Un département qui protège l'enfance et soutient les familles

La politique du Conseil général en direction de l'enfance et de la famille doit permettre aux familles d'exercer dans les meilleures conditions leur rôle de parents, d'élever et d'assurer le développement physique, psychique et social de leur enfant. Pour cela, le Conseil général met en œuvre diverses actions sociales, médico-sociales et éducatives adaptées aux aspirations ou aux difficultés des familles, des enfants et adolescents. Ces actions menées en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs du Conseil général devront se structurer autour de plusieurs orientations :

#### **Observer pour agir**

Face à la complexité de l'environnement en matière d'enfance, l'efficacité de l'action départementale et la pertinence de son pilotage passent par une connaissance fine et actualisée de la réalité (besoins, public, offre...). Ceci nécessitera la mise en place d'outils et de dispositifs d'observation opérationnels comme l'observatoire de la protection de l'enfance.

#### **Soutenir les modes d'accueil de la petite enfance**

L'évolution des modes de vie, des contraintes professionnelles, ainsi que le renforcement des difficultés des familles à exercer leur fonction parentale, nécessitent de soutenir quantitativement mais surtout qualitativement les modes d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil général apportera un soutien à la réalisation de crèches et haltes-garderies dans le cadre des Contrats de Territoires Départementaux. L'enjeu reste de soutenir une diversification des modes d'accueil permettant de s'adapter au mieux aux besoins : horaires atypiques, enfants en situation de handicap, besoin de petites capacités d'accueil collectif... A ce titre, le Conseil général soutiendra les initiatives locales en intégrant des évolutions réglementaires (micro crèches...) et poursuivra, par ailleurs, les efforts de formation des assistantes maternelles.

#### **Développer les interventions préventives en faveur des parents et des jeunes**

Afin de répondre aux besoins nouveaux, tout particulièrement en secteur rural confronté à des évolutions démographiques et sociologiques fortes, les activités prénatales et bilans en écoles maternelles seront développées. De même, le Conseil général devra réorganiser sa politique en matière de Protection maternelle afin de venir en soutien aux jeunes mamans qui en ont le plus besoin.

Un soutien accru sera apporté à l'ensemble des initiatives visant au renforcement des liens parents-enfants et notamment à la Maison Départementale des Adolescents. De même, le Conseil général encouragera les projets favorisant les liens intergénérationnels entre les plus jeunes et nos aînés.

Sur l'agglomération mancelle, les actions de prévention de la délinquance confiées à la Sauvegarde Sarthe – Mayenne seront poursuivies avec le souci d'un meilleur contrôle par le Conseil général des actions entreprises et par une recherche d'une plus grande adéquation entre les actions et la réalité mouvante du terrain. Par ailleurs, le Conseil général soutiendra les classes – relais qui permettent de lutter avec efficacité contre la déscolarisation des collégiens.

### **Adapter le dispositif de protection de l'enfance**

Compétence obligatoire forte du Département, la protection de l'enfance est aujourd'hui interrogée par les évolutions sociales et législatives. Le Conseil général affirmera des orientations structurantes visant à améliorer ce dispositif :

- placer l'enfant au centre de l'action en maintenant, chaque fois que cela est possible, la relation avec son environnement familial et social ;
- développer la prévention éducative et adapter les modes de prise en charge aux besoins : la priorité est donnée au développement et à la diversification des aides à domicile ;
- améliorer le pilotage du dispositif, les modalités de repérage et d'évaluation et les articulations entre les différents acteurs avec notamment l'action de la cellule « Veille Enfance en Danger ».

### **Faire vivre un projet d'établissement du nouveau Foyer de l'enfance**

Le Conseil général achèvera la construction du nouveau Foyer de l'enfance. Toutefois, ces nouveaux locaux ne pourront pas à eux seuls solutionner l'ensemble des problèmes existants actuellement au sein de la structure. En lien avec le personnel de l'établissement, le Conseil général élaborera un projet d'établissement permettant d'apaiser les tensions au sein du Foyer et mieux répondre aux situations d'urgence.

### **Créer un espace départemental de l'adoption**

Afin de permettre aux adoptants d'être mieux informés et accompagnés avant et après l'adoption et aux enfants adoptés de bénéficier d'un suivi, le Conseil général créera un espace adoption bien identifié facilitant l'accès des usagers à l'ensemble des acteurs (service départemental et associations) et favorisant le partenariat entre ceux-ci.

### **Promouvoir l'Égalité Femmes / Hommes**

Le Conseil général de la Sarthe s'engagera fortement dans la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes en mettant en place une Charte sur l'égalité des femmes et des hommes, en soutenant les associations œuvrant dans ce domaine et en valorisant par des initiatives locales. Par ailleurs, le Conseil général soutiendra la création d'un observatoire départemental des violences faites aux Femmes ainsi que les projets d'hébergement d'urgence.

## **② Un département porteur d'une action sociale proche des Sarthois**

Le Conseil général de la Sarthe dispose d'atouts indéniables en matière d'action sociale à travers ses 300 travailleurs sociaux. Pour autant, le Conseil général devra amplifier son action sociale de proximité dans quatre directions :

### **Réussir la territorialisation des équipes de travailleurs sociaux**

La réorganisation des circonscriptions d'Action Sociale menée dans la précipitation et en dépit du bon sens a le plus souvent conduit à éloigner les travailleurs sociaux de la population et à dégrader les conditions de travail des agents du Conseil général. Cette situation n'est pas satisfaisante, c'est pourquoi nous proposerons de revoir l'organisation des Circonscriptions d'action sociale avec un seul objectif : rendre un service de qualité au plus près de la population. Cette action sera étroitement liée à la mise en place des Maisons du Département.

### **Soutenir les centres sociaux**

Le Conseil général apportera son soutien à la mise en place et au fonctionnement des Centres sociaux dans le cadre de Contrats d'objectifs conclus pour une période de trois années. Un effort particulier sera dirigé en faveur des actions de parentalité. Un effort particulier sera accordé au Centre social Voyageurs 72 eu égard à la spécificité de son public et de son territoire d'intervention.

### **Consolider le Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Le soutien aux quartiers relevant de la politique de la Ville sera renforcé à travers un soutien accru au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**Proposition  
phares n°1**

### **Mettre en place un Plan pour la démographie médicale**

Devant le manque de médecins, notamment en zones rurales, le Conseil général se mobilisera pour garantir à tous les Sarthois un accès aux soins en favorisant l'installation et le maintien de médecins dans le Département. Nous proposerons dans le cadre de nos compétences et en lien avec l'Agence régionale de Santé la mise en œuvre d'un plan départemental pour la démographie médicale réalisé avec les acteurs de la santé à partir d'un diagnostic partagé. Plusieurs pistes d'actions susceptibles de renforcer l'attractivité du Département pour les médecins sont envisagées :

Le Conseil général proposera une bourse aux étudiants en médecine ayant réussi l'examen national classant ou bien étant déjà inscrits en 3ème cycle de médecine. En échange, à l'issue de leur formation, les jeunes médecins s'engageront à exercer leur activité professionnelle dans les zones rurales de notre Département sur une période de 5 années. Cette offre pourra être élargie aux chirurgiens dentistes. En complément, le Conseil général développera l'offre de « coaching » pour aider à l'installation, à la recherche d'un logement, d'un emploi pour le conjoint, d'un mode de garde ou encore d'une aide ménagère.

Par ailleurs, dans le cadre des Contrats de Territoires Départementaux, le Conseil général participera à la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Il s'agira de développer des sites où exercent toutes sortes de professionnels de santé libéraux : médecins, infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, dentistes... C'est une démarche appréciée des patients et des professionnels. De même, le Conseil général favorisera le développement et la promotion des réseaux professionnels.

### **③ Un Département aux côtés des Personnes âgées**

Le soutien aux personnes âgées relève de la compétence obligatoire du Conseil général. La politique en faveur des personnes âgées ces prochaines années devra tenir compte du vieillissement de la population de la Sarthe, de la forte progression à venir de la dépendance physique et/ou psychique des plus âgés. Dans ce domaine, nous souhaitons favoriser sur l'ensemble du territoire la mise en place d'une palette de réponses aux besoins qui soit accessible à tous les habitants de la Sarthe quelles que soient leurs ressources. La politique en faveur des personnes âgées sera structurée autour deux axes essentiels :

#### **Favoriser le maintien à domicile**

Vivre ses vieux jours à domicile est aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des Sarthois et Sarthoises. Les efforts du Conseil général devront donc en premier lieu porter sur le développement d'une prévention active pour permettre ce maintien à domicile. Cela passe par l'adaptation des logements, la réalisation de bilans de santé réguliers, la lutte contre l'isolement par l'animation, l'accès aux transports, le développement de liens intergénérationnels ...

Cette ambition sera notamment servie par le soutien financier à de nombreux services prestataires et à l'offre d'aides à domicile comme la prestation autonomie (APA) et l'aide ménagère. Le Conseil général favorisera également l'aide à l'entourage des personnes âgées dépendantes, tout particulièrement pour les proches de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. Il encouragera également l'adaptation des habitats aux nouveaux besoins des personnes âgées, et s'impliquera dans le développement de solutions alternatives à l'hébergement comme l'accueil de jour et l'accueil temporaire.

En alternative aux maisons de retraite, nous travaillerons avec les bailleurs sociaux du département à la réalisation à titre expérimental de logements regroupés pour personnes âgées dans les centres bourgs à proximité des commerces et services. Une attention particulière devra être apportée à la mixité des locataires avec des programmes mélangeant personnes âgées et jeunes couples avec enfants.

A ce titre, le Conseil général expérimentera, en s'appuyant sur le milieu associatif, un système de téléassistance qui pourra être ensuite étendu à l'ensemble des personnes le souhaitant.

#### **Améliorer les conditions d'hébergement**

Le rôle du Conseil général consistera à soutenir financièrement les projets de construction de nouveaux établissements, de rénovation et de mise aux normes des établissements existants en prenant en compte les besoins par territoire. Soucieux d'offrir des coûts d'hébergements maîtrisés, le Conseil privilégiera avant tout les établissements publics ou associatifs à but non lucratif. De même, la politique départementale devra viser l'amélioration de l'encadrement des personnes âgées au sein des structures dans le cadre d'un prix de journée maîtrisé.

Une attention particulière devra être apportée à la qualité et la formation des encadrants. Enfin, dans le cadre des projets d'établissements, le Conseil général encouragera les projets favorisant les liens intergénérationnels entre les plus jeunes et nos aînés.

**Clarifier les rôles de chacun au service des usagers**

La forte dispersion des organismes intervenant auprès des personnes âgées (CLIC, CIDPA, MAIA ...) rend très difficile l'accès aux services pour les personnes âgées et leurs familles. Le Conseil général s'engagera dans un processus de clarification et de restructuration des organismes concernés.

**Redonner son autonomie au CODERPA**

Dirigé par un Conseiller général de la majorité depuis les lois de décentralisation de 2004, le CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) a perdu son indépendance. Nous proposerons que le Président du CODERPA soit désormais une personnalité issue des 16 associations le composant afin de lui redonner son autonomie et sa capacité d'interpellation des pouvoirs publics.

#### **④ Un département qui soutient les personnes en situation de handicap**

« Intégration » doit être le maître mot de la politique départementale en direction des personnes handicapées. Soutenues dans les actes de la vie quotidienne, les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et doivent bénéficier des mêmes droits que le reste de la population.

##### **Bien vivre en société, dans sa commune, dans son quartier**

L'intégration, l'information, le respect du choix du mode de vie des personnes handicapées et de leur entourage seront les axes d'actions privilégiés du Conseil général. Il s'agira de favoriser l'intégration professionnelle et l'accès aux loisirs (via des subventions aux associations) des personnes handicapées, tout en développant l'accessibilité des transports et des équipements.

##### **Pouvoir vivre chez soi**

La loi sur le handicap du 11 février 2005 a instauré un réel droit à compensation et institué la prestation de compensation du handicap (PCH) qui rompt avec le caractère partiel et ciblé des anciennes allocations. Celle-ci vise à prendre en compte les besoins et aspirations de la personne handicapée autour de son projet de vie. Le Conseil général mènera ainsi des actions favorisant le maintien des personnes à domicile et l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite.

##### **Pouvoir être accueilli dans une structure adaptée**

Le Conseil général poursuivra le développement de l'offre d'accueil en hébergements et services spécialisés chaque année. En outre, un renforcement de la qualité de l'accueil familial sera engagé.

##### **Mieux informer les usagers et coordonner les acteurs**

L'action en direction des personnes handicapées nécessite une collaboration étroite de tous les acteurs concernés. La loi du 11 février 2005 a modifié profondément le cadre juridique précédent en instaurant la création, dans chaque département, d'une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Mise en place par le Conseil général, la MDPH associe également l'État, les organismes de protection sociale et diverses associations pour apporter ensemble des réponses aux personnes handicapées et à leurs familles.

Des efforts importants devront être accomplis en termes d'accueil du public et de délai de traitement des dossiers qui ne devra pas excéder 3 mois. Des permanences de la MDPH seront mises en place dans les Maisons du Département afin de rapprocher la MDPH des publics ne résidant pas sur l'agglomération mancelle.

Le Conseil général devra également mettre en œuvre les conditions d'accessibilité de ses services aux personnes handicapées à travers l'aménagement de ses sites, l'accessibilité de ses publications ou encore la mise à disposition d'un système d'interprète en langue des signes.

Enfin, le Conseil général mettra en œuvre un guide de l'accessibilité à destination des collectivités locales et autres acteurs du Département.

## **⑤ Un département qui œuvre pour l'insertion des demandeurs d'emploi**

Le Conseil général a un rôle de pilote de l'action sociale et doit se porter garant du droit des plus fragiles. L'exclusion provoque des difficultés financières qui mettent en péril l'accès aux biens de première nécessité, limitent l'accès aux soins et à la prévention et restreignent la mobilité géographique.

### **Favoriser l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

La politique d'insertion des bénéficiaires du RSA devra d'abord viser le développement de l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active, en particulier par les contrats d'avenir, les CIRMA (Contrats insertion-Revenu Minimum d'Activité) en CDI (contrat à durée indéterminée). Le Conseil général incitera les entreprises à l'embauche de publics prioritaires (jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires du RSA) par le biais de divers dispositifs qui restent à mettre en œuvre.

### **Construire des parcours d'insertion différenciés avec l'ensemble des partenaires**

En matière d'insertion, la pluralité des publics est forte et rend nécessaire l'élaboration de processus d'insertion différents en fonction du profil de chaque demandeur d'emploi. Quand certaines personnes peuvent reprendre un emploi sans difficultés d'autres nécessitent un accompagnement sur le long terme.

L'optimisation du réseau des Maisons Départementales de l'Emploi, des Missions locales et des Relais-emplois existants devra permettre un meilleur accompagnement des personnes sans emploi en mobilisant d'abord le secteur marchand. Le partenariat unissant le Conseil général et Pôle emploi devra être renforcé afin d'assurer une meilleure prise en charge des usagers en fonction des compétences de chacun des deux partenaires.

Pour les personnes plus éloignées de l'emploi immédiat, le Conseil général poursuivra sa politique de soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre de conventions triennales leur assurant une plus grande visibilité dans leur gestion. Ce soutien devra être plus transparent par l'adoption d'un barème commun à l'ensemble des structures. Afin de diminuer la gestion administrative, la mise en place d'un dossier de demande de subvention commun à l'ensemble des financeurs sera effectuée.

Un effort particulier devra être porté vers le développement de l'offre d'insertion en direction du public féminin qui représente la majorité des allocataires du RSA.

Enfin, afin de renforcer les parcours d'insertion, le Conseil général favorisera la création d'entreprises d'insertion en apportant une aide identique à celle des chantiers pour les personnes allocataires du RSA.

### **Créer un Conseil départemental de l'Insertion**

Le Conseil général mettra en place un véritable Conseil départemental de l'Insertion (CDI) associant l'ensemble des associations travaillant dans ce domaine afin de permettre un réel travail de partenariat autour de l'Insertion. La mission première de ce Conseil sera de remettre à plat l'ensemble des financements actuels afin de permettre aux associations de poursuivre un travail de

qualité au service des personnes exclues du monde du travail depuis trop longtemps. Le CDI sera notamment chargé de l'élaboration conjointe du Plan départemental d'insertion.

### **Développer les « clauses d'insertion » dans les chantiers publics**

Le Conseil général initiera la mise en œuvre d'une « commande publique socialement responsable » afin de faire en sorte que les marchés publics départementaux comportent des éléments à caractère social. La clause dite « sociale » ne conditionnera pas le choix de l'entreprise mais sera une condition d'exécution du marché à laquelle chaque titulaire d'un marché public devra répondre. Par ailleurs, le Conseil général assurera la promotion des clauses d'insertion auprès des maîtres d'ouvrages publics locaux.

### **Créer un Fonds Départemental de Solidarité**

Dans le cadre de sa compétence légale en matière de politique de solidarité, le Conseil général constituera un Fonds Départemental de Solidarité destiné à soutenir les publics les plus fragiles. Ces aides financières extra-légales s'adresseront aux personnes en situation de pauvreté, de précarité, en difficultés ponctuelles du fait d'accidents de la vie ou entrant en démarche d'insertion afin de consolider leur parcours. La gestion de ces aides financières sera déconcentrée au niveau des territoires afin que l'instruction soit réalisée au plus près des besoins et assure l'accompagnement dans la durée des personnes. Ce fonds sera alimenté dans un premier temps par le regroupement des différentes aides actuellement mise en œuvre par le Conseil général.

Parallèlement à cette évolution, un travail sera engagé pour s'impliquer dans l'offre de micro-crédit personnel à l'échelle départementale.

Dans le cadre de la réforme de la protection juridique des majeurs, le Conseil général mettra en place des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) pour aider des personnes dont la santé ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources.

### **Optimiser le dispositif d'accès au logement**

« Permettre à chacun de se loger dignement » : le droit au logement est un droit fondamental et prioritaire inscrit au cœur même de la compétence du Conseil général. Dans ce domaine, la stratégie départementale consistera à :

- Positionner le Fonds Solidarité Logement (FSL) comme un véritable levier financier au service des projets d'insertion des ménages et le rapprocher des acteurs territoriaux. L'évolution de ce dispositif permettra de l'ouvrir à de nouvelles catégories de population (travailleurs pauvres, gens du voyage), à le rendre plus lisible et en améliorer le pilotage et les modalités de partenariat.
- Participer avec l'État au renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALD) qui devra, entre autres, accorder une priorité aux personnes hébergées ou logées à titre temporaire et se mobiliser contre le logement indigne.

## ⑥ Un département qui aide ses jeunes à démarrer dans la vie

Le Conseil général est chef de file du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) depuis le 1er janvier 2005. Celui-ci permet de délivrer des aides financières ponctuelles sur différents thèmes (subsistance, logement, projet de formation, projet professionnel, ...). Il permet également de mener des actions collectives dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de l'éducation, de la santé, de la mobilité, du logement.

### Proposition phare n°2

#### **Mettre en place un Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes**

Le Conseil général développera, au sein du Fonds d'Aide aux Jeunes, une action volontariste, le « Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes » (CSAJ) qui permettra d'apporter aux jeunes âgés de 16 à 25 ans les moyens de réaliser leurs projets d'insertion à travers un accompagnement personnalisé et une aide financière.

Concrètement, ce contrat proposé aux 16 - 25 ans visera à accompagner, sur un temps limité, le jeune qui souhaite se sortir d'une situation difficile et qui en montre la volonté à travers un véritable projet personnel. Un contrat négocié d'objectifs serait alors signé entre le jeune bénéficiaire et le Conseil général.

Ce projet pourra concerner divers sujets dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la mobilité, de l'emploi ... On peut ainsi imaginer une aide pour l'obtention du BAFA ou la formation à la conduite automobile.

La signature du contrat entre le jeune et la collectivité se fera après l'aval des commissions d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes, qui fonctionnent déjà mais ne peuvent apporter qu'une aide ponctuelle aux moins de 25 ans en difficulté. Un partenariat actif avec les Maisons de l'emploi, et les Missions locales permettra d'assurer le suivi du jeune bénéficiaire afin d'assurer la réussite du dispositif.

#### **Prévenir le mal être des jeunes**

L'adolescence est un cap particulièrement difficile à franchir pour de nombreux jeunes qui sombrent parfois facilement dans différentes dérives et conduites à risque. C'est pourquoi, les initiatives prises par les associations doivent être soutenues par le Conseil général en lien avec l'Education nationale. Le Conseil général renforcera son action pour répondre au mal être d'une partie de la jeunesse en soutenant les Points Accueil Écoute Jeunes et en menant, avec ses partenaires, des campagnes de prévention des conduites à risques notamment auprès des Collégiens.

## **7 Un département qui prépare l'avenir : priorité à l'Éducation**

Au delà des collèges, la politique Éducation est l'objet d'un engagement particulièrement fort : dans ce domaine, le Conseil général exprimera sa volonté d'accompagner les jeunes vers la citoyenneté en contribuant à la réussite du parcours éducatif de tous les jeunes.

### **Rénover et entretenir les collèges publics**

Concernant le parc existant, le Conseil général poursuivra les travaux de modernisation des établissements en centrant son effort sur les travaux liés aux nouvelles normes de mise en accessibilité des locaux et par la volonté, dans le cadre d'une démarche de développement durable, d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Le collège Val d'Huisne au Mans sera reconstruit.

Rénover les établissements n'est pas suffisant encore faut-il que le patrimoine soit correctement entretenu. Dans ce domaine, le Conseil général sera attentif aux conditions de travail des agents TOS qui contribuent activement aux efforts de la collectivité pour offrir un cadre de travail agréable aux collégiens.

**Proposition  
phare n°3**

### **Développer l'usage des Nouvelles technologies dans les collèges**

Un plan massif d'équipement informatique des collèges permettra de rattraper le retard accumulé ces dernières années et combler les fortes disparités existantes entre les établissements. A terme chaque collège devra être équipé de 30 postes informatiques et d'un tableau blanc interactif pour 100 élèves. L'ensemble des locaux devra être câblé et chaque salle équipée d'un vidéoprojecteur. Une attention toute particulière devra être apportée à la maintenance des équipements dans un cadre public.

Le Conseil général poursuivra le déploiement progressif de l'Espace numérique de travail en lien avec le Rectorat de Nantes et la Région des Pays de la Loire.

### **Ajuster la carte scolaire aux capacités des établissements**

Nous prenons l'engagement de maintenir dans les trois prochaines années l'ensemble des collèges existants. Toutefois, face à l'explosion démographique de certains secteurs alors qu'ailleurs des collèges perdent des élèves, le Conseil général prendra, chaque fois que nécessaire, ses responsabilités pour faire évoluer la carte scolaire dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'ensemble de la communauté scolaire.

### **Financer les actions scolaires**

Le Conseil général allouera une aide annuelle aux collèges leur permettant de mettre en œuvre les projets inscrits par leur équipe éducative dans le projet d'établissement. Cette aide dite « actions globalisées » remplacera les dispositifs d'aides actuels et sera calculée en fonction du nombre d'élèves avec une bonification pour les établissements en ZEP et les établissements de zone rurale. 25% des crédits devront être ciblés vers la pratique et la diffusion culturelle.

### **Une aide aux familles pour la restauration scolaire**

Afin d'offrir à chaque enfant un repas équilibré chaque jour, le Conseil général mettra en place une tarification de restauration scolaire des collèges en fonction des revenus des parents. Cette aide viendra remplacer les bourses départementales pour l'enseignement secondaire.

### **Des repas équilibrés et sains**

Le Conseil général affirmera le principe de service public de la restauration scolaire et favorisera l'introduction de produits locaux dont une part significative devra être issue de l'agriculture biologique.

### **Un pass'loisirs pour les collégiens**

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la lecture, aux arts, aux sports et aux loisirs, le Conseil général mettra en place un pass'loisirs pour l'ensemble des collégiens du département à l'image du pass'culture – sport mis en œuvre par la région des Pays de la Loire. Ce livret offrira des réductions sur les livres, les places de spectacles, les inscriptions aux activités sportives ou encore l'entrée aux activités ludiques qui se sont développées ces dernières années.

### **Assurer le transport des élèves**

Le Conseil général affirmera le principe d'une participation financière limitée des familles aux transports scolaires. Afin d'assurer une meilleure sécurité, le Conseil général incitera les élèves à utiliser les ceintures de sécurité des cars de ramassage et organisera des campagnes de sensibilisation des élèves aux dangers de la route (port du gilet fluo ...).

### **Soutien à l'enseignement supérieur**

Ne relevant pas de son domaine propre de compétence, le Conseil général poursuivra à parité avec Le Mans Métropole son action en faveur de l'enseignement supérieur et plus particulièrement l'Université du Maine.

## **⑧ La Culture pour tous**

"La culture pour tous et partout en Sarthe" : partant du principe que la culture n'est pas un simple "supplément d'âme" mais bien un outil permettant à chacun de construire sa citoyenneté, le Conseil général définira des priorités fortes pour élargir l'offre culturelle départementale tant dans son contenu que dans sa diffusion sur les territoires.

### **Le plan départemental d'éducation artistique et culturelle**

A l'instar du schéma départemental des enseignements artistiques mis en place selon la loi de 2004, le Conseil général mettra en œuvre un Plan départemental d'éducation artistique et culturelle qui sera destiné prioritairement à l'ensemble des collégiens sarthois afin de favoriser leur ouverture à l'Art et à la Culture. Ce dispositif développé sur 3 années s'articulera autour de deux idées maitresses : une offre culturelle élargie et une ouverture aux partenariats avec les structures de l'ensemble des acteurs du monde culturel et artistique notamment les écoles de musique.

### **Soutien à la lecture et l'édition**

Soutien aux actions entreprises par la Bibliothèque Départementale pour animer le réseau départemental des bibliothèques à travers, notamment, la création d'un prix littéraire départemental. Maintien des aides à l'édition.

### **Le soutien à la création et à la diffusion artistique**

Soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant par la mise en place d'une politique équitable, lisible et transparente d'accompagnement des événements culturels et des artistes basée sur des critères connus de tous qui concerneront le professionnalisme de la structure, la diffusion sur le territoire départemental et la sensibilisation des publics traditionnellement éloignés de la culture. Le Conseil général proposera aux lieux de diffusion, aux compagnies et ensembles sarthois qui le souhaitent de signer des conventions triennales d'objectifs leur permettant de construire un projet dans la durée.

Afin d'éviter que territoire rural ne rime pas avec désert culturel, le Conseil général assurera un travail de coordination de l'offre culturelle permettant de multiplier les représentations de spectacles vivants au sein de chaque territoire. Cela passera notamment par un soutien à l'équipement des salles polyvalentes dans le cadre des Contrats de territoires départementaux. Par ailleurs, le Conseil général s'engagera plus fortement auprès des territoires manifestant une réelle volonté de structurer un projet culturel de territoire.

Mise en place d'une politique spécifique en faveur des arts plastiques reposant sur le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle, à la création d'une galerie d'expositions au sein de l'Hôtel du département et à la mise en place d'un guide internet des artistes en Sarthe. Une réflexion sera engagée avec les autres collectivités pour mieux assurer la sauvegarde des œuvres des artistes sarthois.

Convaincu que la mutualisation et la mise en réseau sont des réponses efficaces pour faire face aux enjeux de la diffusion cinématographique, le Conseil général mettra en œuvre une mission de

coordination et d'animation des salles à l'échelle du département. Par ailleurs, le Conseil général accompagnera le passage vers le numérique des salles de cinéma non commerciales.

### **Faire vivre le patrimoine**

Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'action patrimoniale permettant d'accompagner, tant les projets associatifs d'animation du patrimoine, que les opérations de restauration de monuments historiques ou de bâtiments non protégés ainsi que les musées locaux et sites d'animations. Une attention toute particulière sera apportée à l'élargissement de l'offre culturelle au sein de l'Abbaye de l'Épau, du Prieuré de Vivoin, du Musée automobile de la Sarthe et du site archéologique d'Aubigné – Racan.

### **Les archives : lieu de mémoire collective et individuelle**

Alors que les Archives Départementales de la Sarthe disposent désormais de locaux modernes permettant un accueil du public dans les meilleures conditions possibles, notre priorité sera de développer l'offre culturelle du site à travers la mise en réseau des usagers et structures œuvrant à la préservation de la mémoire départementale, le renforcement de l'accueil des scolaires dans le cadre du service éducatif des archives et la création d'un cycle de conférences sur l'Histoire locale en lien avec le département « Histoire et sciences humaines » de l'Université du Maine.

## 🕒 **L'épanouissement par le sport**

Le sport ne peut plus aujourd'hui être considéré selon le seul angle de la compétition. Il est traversé par les mutations de notre société et par l'évolution de la demande et du rapport qu'ont les usagers à la pratique sportive. Les enjeux du sport se sont élargis, il participe pleinement aux grands équilibres de la société et le Conseil général soutiendra et encouragera la pratique sportive à plusieurs titres :

### **La découverte et la pratique sportive par les jeunes**

L'animation sportive départementale constitue l'originalité de la politique sportive du Conseil général. L'organisation de cette action s'articulera aujourd'hui autour des territoires intercommunaux. Elle s'intégrera de fait dans la logique des contrats de territoires, notamment par le volet de soutien à l'investissement des communes pour la réalisation et la rénovation des équipements sportifs.

### **Le soutien au mouvement sportif**

Le Conseil général de la Sarthe achèvera la construction de la Maison des Sports permettant l'hébergement terme des comités départementaux. Cet équipement contribuera à la dynamique du mouvement sportif départemental et régional en favorisant les échanges et la mutualisation des actions avec ces partenaires.

Par ailleurs, le Conseil général maintiendra le soutien actuellement accordé aux mouvements sportifs dans le respect des équilibres nécessaires entre sport professionnel, sport amateur et pratiques sportives de loisirs.

Le conseil général apportera son soutien à l'APES (Association de promotion de l'emploi sportif 72) qui gère et met à disposition des associations sportives du département des animateurs. Un effort particulier en faveur de l'emploi sportif sera assuré à travers le cofinancement des emplois-tremplins en lien avec la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil général restera également l'acteur majeur des travaux de modernisation du Circuit des 24 heures dans le cadre du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans.

### **Sport et handicap**

L'intégration et l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive sont désormais une réalité dans le département. L'action du Conseil général en la matière sera poursuivie et amplifiée.



**Un département qui protège  
et soutient tous ses habitants**

## **⑩ Promouvoir la Solidarité entre les peuples**

Dans un espace de plus en plus mondialisé, l'action du Conseil général ne peut pas se limiter aux frontières du Département.

### **Soutenir les opérations de coopération décentralisée**

En dehors des aides liées aux situations d'urgence, le Conseil général soutiendra les actions de coopération décentralisée à travers un fonds de soutien aux associations. Nous souhaitons que l'action du Conseil général envers les pays en voie de développement contribue à y soutenir les initiatives de la société civile dans le cadre du co-développement. L'implication d'acteurs locaux associatifs contribue notamment à la cohésion sociale et à la protection des populations peu protégées.

Le Conseil général cherchera à associer les Collèges sarthois aux opérations qu'il soutiendra.

### **Ouvrir la Sarthe sur l'Europe**

Le Conseil général œuvrera aux côtés de la Région à l'ouverture de notre territoire sur l'Europe en s'impliquant dans les programmes européens notamment à travers les actions pour la jeunesse et les programmes de coopérations entre les régions d'Europe. Un soutien particulier sera accordé aux actions entreprises par la Maison de l'Europe.

De même, le Conseil général devra accentuer ses efforts de coordination des acteurs locaux afin que notre Département bénéficie davantage des aides européennes : FEDER, FSE ...

### ❶ Un département artisan de l'équilibre entre les territoires

Le maintien des équilibres territoriaux constitue un enjeu majeur du développement et de l'aménagement du territoire. En appuyant sa politique sur une plus grande solidarité, le Conseil général cherchera à réduire les disparités locales tout en préservant les atouts des territoires, et ainsi instaurer un nouvel équilibre entre ceux-ci en aidant davantage les plus fragiles. Le développement équilibré et cohérent des territoires passe également par une collaboration étroite avec les acteurs locaux.

#### Un schéma stratégique pour construire la Sarthe de demain

Le Conseil général se dotera d'un schéma stratégique en matière d'aménagement et de développement du territoire. Composé d'un diagnostic et d'objectifs stratégiques, il complètera les schémas départementaux sans les remplacer mais en assurant leur cohérence. Il exprimera aussi clairement la stratégie du Conseil général en matière d'aménagement et de développement du territoire vis-à-vis de ses partenaires institutionnels que sont l'État, la Région, les pays, les intercommunalités et les communes. Il constituera à ce titre une base de discussion tant pour les projets supra départementaux (fonds européens...) qu'infra départementaux (contrats de territoire). Référentiel pour l'action départementale, ce document identifiera 2 grands objectifs :

- un développement équilibré, attractif et solidaire du territoire départemental,
- des conditions de vie meilleures pour les Sarthoises et les Sarthois.

#### Proposition phare n°4

#### Les contrats de territoires départementaux

Les contrats de territoire départementaux que nous entendons mettre en place contribueront à l'équilibre du territoire départemental en instituant une plus grande solidarité entre les différents territoires. Ils déclineront la stratégie départementale tout en répondant aux besoins des territoires et de leur population.

Ces contrats signés à l'échelle des Communautés de communes, à partir d'un diagnostic partagé, recenseront les forces et les faiblesses des territoires et arrêteront les priorités d'intervention pour la durée fixée : 6 ans pour les objectifs, 3 ans pour le plan d'action.

Afin d'aider plus particulièrement les territoires à faibles ressources, nous considérerons que les sommes affectées à chaque contrat par le Conseil général ne devront pas dépendre uniquement d'un critère purement démographique mais également d'un coefficient de solidarité permettant d'assurer une péréquation entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres (prise en compte du potentiel fiscal).

Les projets d'investissements retenus dans les CTD devront à notre sens porter sur les thématiques suivantes :

- Les équipements et services aux personnes (les équipements culturels et sportifs, les maisons de santé), les aides en faveur de l'habitat ;
- L'environnement (les politiques en faveur de l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers) ;
- Le développement économique et touristique ;
- Les infrastructures et réseaux.

Les CTD permettront de passer de la logique de guichet actuellement en œuvre à une logique de territoire dans le cadre d'un contrat de confiance entre les élus et le Conseil général.

### **Le Fonds d'Aménagement Communal (FAC)**

En complément de son soutien aux investissements portés par les EPCI via les contrats de territoires, le Conseil général mettra en œuvre un fonds d'aides complémentaires pour certains équipements de proximité réalisés par les communes.

Ce fonds pourra également être mobilisé pour soutenir des projets portant le maintien du dernier commerce de proximité, l'aménagement des centre-bourgs, la modernisation de la voirie communale (ou départementale en agglomération), l'effacement des réseaux aériens.

### **Un accompagnement des communes et des EPCI dans l'ingénierie de leurs projets**

Certains territoires infra départementaux ne disposent pas de capacités d'ingénierie leur permettant de bénéficier d'un éclairage technique sur leurs projets. Pour favoriser la mise en place de solutions de qualité, le Conseil général renforcera les moyens d'accompagnement des collectivités qui en ont le plus besoin :

- par la mobilisation de crédits d'ingénierie au sein des contrats de territoire ;
- par une présence accrue de ses services dans le conseil aux collectivités ;
- par l'intervention directe des organismes associés du Département (CAUE, Sarthe habitat, Secos) dans l'assistance aux communes et intercommunalités ;
- par la mise en place d'outil permettant aux collectivités de fédérer leurs commandes publiques dans un souci d'économies.

## **Proposition phare n°5**

### **La création de Maisons du Département**

Afin d'éviter la concentration des services départementaux sur l'agglomération mancelle, le Conseil général mettra en place des Maisons du département équitablement réparties sur le territoire sarthois.

Au plus près des citoyens, elles proposeront dans un même lieu la palette la plus complète de services à travers un dispositif d'accueil et de permanences régulières des services du Conseil général (travailleurs sociaux, PMI, MDPH, Maisons de l'emploi, CIDPA ...). Elles permettront de faciliter les démarches administratives et de donner de la lisibilité à l'action publique.

Le Conseil général proposera à ses partenaires de participer à l'animation des Maisons du Département en venant y élargir l'offre de services proposée en vue de la labellisation "Relais de services publics en milieu rural". Ainsi, les Maisons du Département pourront accueillir des permanences de Pôle emploi, de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse primaire d'assurance maladie, des Chambres consulaires, de la Mutualité sociale agricole ...

### **Favoriser l'accès au haut débit pour tous**

Malgré les sommes importantes engagées dans le cadre de la délégation à SARTEL, des zones plus ou moins importantes du territoire ne bénéficient toujours pas d'une connexion internet satisfaisante. Un travail de fond en lien avec les communes et les EPCI sera engagé pour répertorier avec précisions ces zones et trouver les solutions les mieux adaptées. Une deuxième étape devra permettre d'augmenter le niveau de desserte à hauteur de 2 mégabits/s pour tous les Sarthois.

## **② Un département défenseur de l'Économie, de l'Agriculture et du Tourisme**

L'emploi doit devenir l'une des préoccupations majeures du Conseil général de la Sarthe à travers les aides à la création et à la gestion des entreprises ainsi que par le soutien affirmé au réseau des opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet.

### **Favoriser l'implantation d'entreprises**

En matière économique, le Conseil général se fixera comme objectif majeur de renforcer l'attractivité de la Sarthe tout en préservant l'équilibre des territoires. C'est dans ce contexte qu'il mettra en œuvre un schéma départemental des zones d'activités visant notamment au développement aux Zones d'activités d'intérêt départemental.

Par ailleurs, le Conseil général soutiendra, dans le cadre des contrats de territoire, les zones d'intérêt communautaire en capacité de répondre aux besoins d'implantation, à court terme d'entreprises industrielles, de services ou artisanales. Le Conseil général poursuivra son action de soutien à la construction de bâtiments blancs sur les zones d'activités.

Enfin, la situation et les dessertes exceptionnelles dont profite le territoire sarthois justifient vraisemblablement les réalisations et les projets dans le secteur de la Logistique mais le Conseil général devra donner plus de cohérence aux projets actuellement développés.

### **Priorité au développement endogène**

Le Conseil général en lien avec ses partenaires devra donner la priorité à la création d'emplois à partir du tissu local à travers un meilleur accompagnement des créateurs d'entreprises en termes de conseil, de structures d'accueil (notamment les pépinières d'entreprises) et d'aides au développement.

Un plan stratégique de développement économique sera mis en œuvre en lien avec les Pays et communautés de communes en visant au développement d'emplois dans des secteurs aux potentialités importantes comme par exemple les technologies liées au développement durable.

Des efforts particuliers en direction des artisans devront être accomplis afin de leur permettre d'assurer la transmission de leurs entreprises mais également trouver une main d'œuvre qualifiée dans les secteurs actuellement déficitaires. Sur ce dernier point, nous concluons un partenariat entre le Conseil général et la Région des Pays de la Loire, compétente en matière de formation.

Par ailleurs, des efforts seront également entrepris pour multiplier les passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation afin de favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise.

### **Soutenir le développement des entreprises**

Afin de gagner en compétitivité, les entreprises sont régulièrement contraintes à réaliser des investissements matériel et / ou mobilier. Conscient de la difficulté de mener à bien ces projets dans un contexte économique difficile, le Conseil général soutiendra ces opérations par le biais d'une subvention ou le versement d'une avance remboursable. Ces aides seront conditionnées au nombre d'emplois créés (ou maintenus) et au niveau d'engagement de l'entreprise en matières environnementales et sociales.

### **Soutenir une agriculture de qualité**

Le développement harmonieux des territoires nécessite de protéger et d'aménager les espaces agricoles : à ce titre, le Conseil général mettra en œuvre les compétences qui lui sont données par la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, en matière de périmètres de protection agricole et d'aménagement foncier.

Le Conseil général encouragera un développement agricole durable fondé sur la maîtrise des impacts environnementaux de l'agriculture. Son intervention en faveur de l'agriculture durable se traduira par plusieurs programmes d'aide en direction des exploitations agricoles ou de groupes d'agriculteurs (plantation de haies et bosquets, hydraulique agricole, bâtiment agricole et paysage) avec un appui particulier accordé à l'agriculture biologique et raisonnée.

Afin de permettre le renouvellement des actifs agricoles et assurer le maintien d'un maximum d'exploitations agricoles réparties de manière équilibrée sur le territoire sarthois, le Conseil général soutiendra les actions visant à assurer la transmission et la pérennité des installations.

De même, le Conseil général favorisera l'ensemble des actions permettant de valoriser le métier d'agriculteur notamment les opérations à destination du milieu urbain.

Enfin, de nombreuses entreprises et exploitations de notre territoire sont pionnières en matière de gestion des sols et des pâturages, leurs techniques permettant des hausses de rendements considérables avec une forte limitation des intrants. Il semble qu'en dehors des syndicats professionnels et de quelques associations, elles n'aient pas les moyens ou la disponibilité pour communiquer sur ces techniques malgré tout l'intérêt de leur démarche. Le Conseil général proposera à ses partenaires, la mise en place d'une structure les incitant à travailler en réseau et assurant le transfert et la promotion de leurs technologies.

### **Proposition phaire n°6**

#### **Favoriser les circuits courts pour soutenir une agriculture de proximité**

Le Conseil général sera solidaire des producteurs locaux en soutenant le développement des filières courtes. Moins d'intermédiaires du champ à l'assiette et plus d'avantages pour les producteurs comme pour les consommateurs. Pour cela, le Conseil général mettra en place une plateforme d'achats pour les restaurants scolaires des collèges pour faciliter l'approvisionnement des cantines en marchandises issues de l'agriculture locale. Cette structure pourrait être étendue aux autres centres de restaurations collectives : écoles, lycées, entreprises, établissements pour personnes âgées. De même, nous proposerons en lien avec la Chambre d'agriculture, la mise en place d'une banque de données sur toutes les formes de vente directe sur le territoire sarthois afin de mutualiser les expériences.

#### **Promouvoir le tourisme**

Les actions touristiques départementales s'inscriront dans un nouveau Programme d'Actions Touristiques pour 2011 – 2014 qui développera les objectifs suivants :

- Conforter la filière touristique en s'appuyant sur la diversité des richesses patrimoniales, naturelles et paysagères d'une part et sur le savoir-faire de professionnels Sarthois (artisanat d'art, culture ...). Sur cette question, le Conseil Général fédérera les initiatives des O.T.S.I et l'ensemble des actions au plan départemental en tenant compte des spécificités et du positionnement thématique de chaque pays.
- Développer le tourisme de proximité en permettant aux Sarthois de redécouvrir les atouts de notre Département ;
- "Mise en tourisme" d'axes à valoriser : cours d'eau, grands itinéraires de randonnée, volet « vélos » du Plan départemental de Déplacements ;
- Coordonner la promotion et la commercialisation des produits touristiques.

### **③ Un département promoteur d'un habitat de qualité**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement équilibré et solidaire du territoire, le Conseil général souhaite assurer à tous les habitants de meilleures conditions d'accès à un habitat abordable et de qualité dans l'ensemble du département.

#### **Quatre actions prioritaires**

- Augmenter l'offre nouvelle de logement social, diversifiée, de qualité, et adaptée aux besoins des habitants et des territoires ;
- Maîtriser la nature et la localisation du développement de l'offre d'habitat dans un objectif social, économique et environnemental ;
- Etudier un nouveau programme de réhabilitation des logements du parc public pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux ;
- Adapter les logements du parc privé et soutenir fortement le développement d'une offre locative abordable pour les ménages les plus modestes, en particulier dans les secteurs prioritaires.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Conseil général s'appuiera sur divers moyens d'actions :

- Le Plan départemental de l'habitat adopté récemment ;
- un guide de l'habitat à l'usage des élus et les protocoles avec les bailleurs sociaux.
- les contrats de territoire qui comporteront un volet habitat ;
- La délégation de compétence des aides publiques au logement pour maîtriser et adapter les aides de l'État aux besoins du Département ;
- Des participations renforcées en faveur de la production d'une offre nouvelle et de la réhabilitation du parc locatif social pour les bailleurs sociaux et les collectivités locales.
- Le soutien renforcé à Sarthe Habitat (Office Public de l'Habitat).

#### **Création d'un fonds « Habitat – Maîtrise de l'énergie »**

Afin de permettre aux ménages les plus démunis de réaliser des économies d'énergie et rompre parfois avec la spirale du surendettement, le Conseil général proposera à ses partenaires du Fonds de Solidarité Logement de créer un Fonds « Habitat – Maîtrise de l'énergie » afin d'intervenir de manière efficace et massive sur le champ de la maîtrise de l'énergie. Géré par le FSL, ce fonds prendra la forme d'aides complémentaires permettant d'éviter les impayés d'énergies ou financer des travaux dans les habitats énergivores indignes. En complément, un accompagnement pédagogique des usagers sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie sera organisé.

#### **④ Un département organisateur des déplacements**

Les compétences routières et transports interurbains donnent une responsabilité importante au Conseil général dans l'organisation des déplacements à l'échelle du territoire départemental.

**Proposition  
phare n°7**

##### **Un Plan départemental des déplacements**

Le Conseil général mettra en œuvre un plan départemental des déplacements visant à donner une plus grande cohérence à la politique départementale des Transports en regroupant sous une seule et même direction l'ensemble des questions liées aux déplacements : TIS, routes et itinéraires vélos.

Le plan départemental sera organisé autour de la notion transversale du développement durable et développera trois axes d'action : favoriser les transports collectifs, poursuivre la modernisation du réseau routier et développer les modes de transports doux .

##### **Favoriser les Transports collectifs**

Favoriser la mobilité de l'ensemble des citoyens de Sarthe, en particulier des personnes en difficulté, et inciter au développement des modes alternatifs à la voiture particulière dans une logique de développement durable, tels seront les objectifs du Département dans le domaine des transports collectifs.

Ainsi, le Conseil général participera à la mise en œuvre du Syndicat mixte de Transports collectifs de la région mancelle visant à une meilleure organisation des déplacements autour de l'agglomération mancelle. A ce titre, la mise en synergie des différents réseaux de transports sera une priorité à travers la mise en place d'un titre de transport unique permettant d'accéder aux réseaux TIS, Setram et SNCF.

Le Conseil général participera, dans le respect de ses compétences, à l'amélioration des infrastructures permettant le développement du transport ferroviaire sur le territoire départemental.

Le Conseil général poursuivra la mise en œuvre de transport à la demande à destination des personnes handicapées. Une réflexion sera également engagée pour desservir plus finement les zones du département où l'habitat est plus dispersé. Le Conseil général aura, en outre, l'objectif de mieux desservir les établissements sanitaires et hospitaliers.

Enfin, le Conseil général relancera le site internet dédié au covoiturage en collaboration avec Le Mans Métropole notamment à travers l'aménagement et la signalisation d'aires de covoiturage définies en lien avec les communes et EPCI.

##### **Moderniser le réseau routier**

Le Conseil général gère, entretient et modernise son réseau routier constitué de 4308 km de routes départementales. Comme dans les autres départements, depuis 2006, il n'y a plus de routes nationales en Sarthe. L'Etat a transféré sa voirie au Département avec les agents de la Direction

Départementale de l'Équipement affectés aux routes. La direction des routes avec ses 330 agents, répartis sur cinq agences techniques intervient quotidiennement au service des usagers de la route.

Au delà de l'entretien et de l'exploitation du réseau départemental, le Conseil général contribuera à moderniser son réseau routier dans le cadre d'une programmation lisible et cohérente avec le souci permanent d'un aménagement durable et équilibré du territoire.

Un nouveau programme de sensibilisation à la sécurité routière pour les années 2011-2014 sera élaboré avec les acteurs de la route afin de réduire le nombre d'accidents de la route.

### **Développer les modes de transports doux**

Le volet « déplacements doux » du Plan départemental de déplacements devra permettre la mise en œuvre de nouveaux itinéraires Vélo sous maîtrise d'ouvrage départementale. Un dispositif permettant le transport des vélos par les TIS sera expérimenté afin de favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun.

### **Valoriser les voies fluviales**

Le Conseil général, compétent pour tout ce qui relève des voies fluviales, devra faire vivre et connaître les voies d'eau du département en développant les animations dans le cadre du Schéma Départemental de l'Eau.

## **⑤ Un département responsable face au défi environnemental**

Loin des grands discours sur la nécessité de promouvoir le développement durable, nous préférons des actes concrets. C'est pourquoi l'ensemble des politiques départementales devra désormais intégrer la notion de développement durable qui ne peut se concevoir comme une politique séparée des autres mais bien comme une politique transversale. Un volet développement durable devra désormais être présent dans l'ensemble des actions menées ou encouragées par le Conseil général.

### **Un Agenda 21 pour le Conseil général de la Sarthe**

Le développement durable est l'affaire de tous ! Fort de cette idée, le Conseil général de la Sarthe s'engagera à réaliser son agenda 21, plan d'action pour le développement durable. Ce nouvel outil permettra de faire évoluer nos politiques par une approche globale des enjeux économiques et une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux.

### **Proposition phare n°8**

#### **Une charte de l'EAU**

Le territoire départemental est marqué par la présence de milieux aquatiques d'une grande richesse écologique et économique mais dont l'équilibre écologique demeure fragile. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en œuvre une Charte de l'Eau permettant une gestion intégrée de toutes les questions concernant la gestion des eaux de surface ou souterraines et la protection des milieux naturels. La charte de l'Eau pourra s'articuler autour de 3 objectifs prioritaires : la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau, la protection et la valorisation des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau et zones humides) par une gestion équilibrée et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

A ce titre, le Conseil général s'attachera à :

- veiller à l'impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques des projets dont il assure la maîtrise d'ouvrage (routes, collèges, bâtiments...), en particulier dans le cadre de son Agenda 21 ;
- soutenir les projets d'aménagement hydraulique, d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées permettant la préservation de la qualité des ressources en eau et des zones humides, tout en privilégiant les actions intégrant le développement durable ;
- continuer à disposer de capacités d'expertise et de connaissance en particulier en hydrogéologie et en assainissement en soutien aux communes, syndicats d'eau et d'assainissement ;
- soutenir les collectivités locales qui accepteront de mener dans un cadre public et collectif des opérations de mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome des particuliers ;
- encourager les économies d'eau en s'adressant en priorité aux collectivités locales et au monde agricole ;
- poursuivre la lutte contre les pollutions azotées et phosphorées et limiter les usages et les transferts de pesticides ;
- mieux prendre en compte le risque d'inondations par la poursuite des opérations actuellement mises en œuvre par les collectivités sarthoises notamment par la recherche de solutions concertées en amont de l'agglomération ;
- à participer à la « gouvernance » de l'eau sur le territoire, à différents niveaux de l'organisation de la gestion de l'eau dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau et des trois SAGE ;
- à contribuer à la mise en place de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des Sages afin de permettre la bonne exécution des scénarii retenus.

### **Assurer le suivi du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PEDMA)**

Le Conseil général ne dispose à ce jour d'aucune compétence obligatoire en matière de collecte ou traitement des déchets. Sa seule compétence obligatoire est l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Le nouveau plan adopté à l'unanimité des élus met l'accent sur le développement de la prévention de la production de déchets. Le Conseil général devra poursuivre la mise en œuvre de ce plan, principalement par le soutien aux collectivités en charge de la gestion des déchets, mais également en agissant sur ses propres pratiques. Il en assurera aussi l'évaluation et la mise à jour régulière.

Le Conseil général soutiendra également les petites entreprises dans la gestion des déchets notamment dans l'artisanat du bâtiment, les secteurs des métiers de bouche et de l'automobile.

### **Énergies renouvelables – Maîtrise de l'énergie**

Bien que ne disposant pas de compétence obligatoire en matière d'énergie, le Conseil général s'investira dans ce domaine pour favoriser les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables :

- en renforçant son action en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire de son patrimoine. Ainsi le Conseil général s'engagera à réaliser ses bâtiments neufs ou de réhabiliter l'existant au minimum selon les normes « basse consommation » ;
- en soutenant les projets de réhabilitation des logements sociaux visant à la diminution de la consommation d'énergie ;
- en suivant de près le développement éolien dans le cadre des études relatives à la création de "Zones de Développement Eolien" (ZDE).

### **Protéger les espaces naturels sensibles**

Le Conseil général est compétent pour acheter, protéger et valoriser les espaces naturels sensibles, grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) dédiée à cette action. A ce titre, le Conseil général poursuivra sa politique de gestion appropriée de protection et d'ouverture des espaces naturels sensibles au public et soutiendra les actions similaires menées par ses divers partenaires.

Le Conseil général développera une politique partenariale avec les différents acteurs œuvrant pour la protection de la nature et la préservation des milieux naturels à travers :

- les partenariats « connaissance de la nature » et/ou d'éducation à l'environnement permettent d'aider les associations dans la mesure où leurs actions d'intérêt général concourent aux objectifs du Département en matière d'environnement,
- les partenariats de projets permettent de subventionner les projets locaux de protection des milieux naturels dès lors que l'objectif du projet est conforme aux objectifs de la politique en faveur des espaces naturels sensibles (protection des milieux naturels et ouverture raisonnée au public).

### **L'éducation à l'environnement**

Le volet « éducation à l'environnement » est une condition essentielle à une réelle sensibilisation de la population aux enjeux écologiques. Aussi, le Conseil général mettra en œuvre une politique de sensibilisation du grand public aux questions environnementales en lui ouvrant ses espaces naturels.

Une politique spécifique sera également menée à destination des collégiens du département, par l'encouragement à la réalisation de projets pédagogiques axés sur l'environnement ainsi que le soutien aux initiatives locales qui répondent aux orientations du Département en matière de développement durable.

### ❶ Pour une citoyenneté départementale active

La gestion d'une collectivité aussi importante que le Conseil général ne peut se concevoir sans la volonté d'associer les forces vives du Département aux travaux et aux réflexions des élus. Nous nous engagerons dans un processus de démocratie participative qui permettra à chacun de participer à la vie de la collectivité.

#### **Des conseils consultatifs pour associer les forces vives du département**

Afin de permettre le débat et d'ajuster les politiques départementales avec la réalité du terrain, le Conseil général mettra en place dans l'ensemble de ses domaines de compétences, des Conseils consultatifs associant les forces vives du département.

Les associations et structures à caractère départemental seront ainsi régulièrement invitées à faire le point avec les élus départementaux sur la politique départementale concernant leur domaine d'action. On peut d'ores et déjà imaginer une structure associant les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour les questions touchant à la politique de l'insertion. Ou encore, une commission associant les Principaux, les associations départementales de parents d'élèves et les syndicats des personnels pour tout ce qui concerne les collèges.

#### **Proposition phare n°9**

##### **Des visites cantonales**

Deux fois par mois, le Président du Conseil général organisera sur une journée complète une visite cantonale : visite d'un collège, rencontre avec les agents du Conseil général, visite d'entreprises, d'exploitations agricoles ou de réalisations publiques ... Ces journées comporteront une réunion avec tous les maires et adjoints du canton et une réunion publique où l'ensemble des habitants seront invités à venir débattre et interroger les élus.

##### **La mise en place de Conseils cantonaux**

Le Conseil général encouragera la mise en place de Conseils cantonaux déjà expérimentés par les conseillers généraux de gauche. Ces instances de démocratie locale réunissent régulièrement, les élus, responsables associatifs et de simples citoyens intéressés par la vie de leur canton. Sous la conduite du Conseiller général, ils débattent de tout ce qui fait la vie du canton et du département. Ils seront notamment associés à l'élaboration des Contrats Territoriaux Départementaux.

##### **Le travail de proximité des Conseillers généraux de gauche**

Chaque Conseiller général de gauche poursuivra son travail de proximité sous les formes que vous connaissez et qui sont propre à chacun d'entre eux : permanences régulières, présence sur le terrain, Conseil cantonal, publication de lettres d'information, tenue d'un blog ou site internet ... tous ces moyens n'ont qu'un seul but : assurer une meilleure circulation de l'information au sein de chaque canton.

### 🗳️ Des élus responsables qui se consacrent pleinement au Conseil général

Dans le cadre de l'alternance, une nouvelle équipe arrivera à la direction du Conseil général. Conformément à nos valeurs et principes, nous nous engagerons en faveur du non-cumul des fonctions locales et nationales et en faveur de la parité dans l'exécutif du Conseil général.

**Proposition  
phare n°10**

#### **Un Président à plein-temps**

Gérer une collectivité de 2 700 agents et 700 millions d'euros de budget n'est pas compatible avec l'exercice de responsabilités nationales. C'est pourquoi, le Président du Conseil général s'engagera à ne pas être candidat aux élections législatives ou sénatoriales et abandonnera la majorité des mandats qu'il détient actuellement. Il pourra ainsi se consacrer pleinement à la gestion du Conseil général en étant présent quotidiennement dans le Département aux côtés des Sarthoises et des Sarthois.

#### **Des Vice-président(e)s en responsabilité**

Chaque Vice – Président se verra confier une délégation portant sur les champs d'action et de compétences du Conseil général. Il aura en charge de suivre la mise en œuvre des politiques départementales en lien avec les services et les forces vives du Département.

Les délégations des vice-président(e)s seront ajustées pour tenir compte des charges de travail induites par des délégations actuellement trop lourde. Ainsi, un élu sera en responsabilité directe sur chacun de ces thèmes :

- Politique sociale de proximité ;
- Politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Soutien aux personnes en situation d'handicap ;
- Enfance, famille, jeunesse ;
- Emploi et insertion ;
- Éducation, formation et sports ;
- Aménagement du territoire et politique territoriale ;
- Économie, tourisme, agriculture et développement rural ;
- Déplacements, routes et transports ;
- Habitat, logement et, bâtiments départementaux ;
- Développement durable et politique de l'eau ;
- Culture ;
- Finances et personnel.

Afin de lutter contre le cumul des mandats, chaque Vice-président(e) devra s'engager à démissionner de sa charge en cas d'élection au Sénat ou à l'Assemblée nationale.

### ③ Faire vivre le débat et le pluralisme au sein du Conseil général

Profondément attachés à l'idéal républicain, nous considérons que le Conseil général devra être exemplaire dans le respect du pluralisme et des opinions de ses membres. Un Conseil général n'est pas un Conseil municipal ou une Assemblée régionale, il est composé d'élu(e)s qui ont tous dans leur canton respectif remporté la confiance de leurs concitoyens et sont donc à ce titre aussi légitimes qu'ils appartiennent à la minorité ou la majorité.

#### **Des commissions de travail et d'étude pour débattre des dossiers**

Afin de susciter un vrai débat au sein de l'Assemblée, le mode de travail des commissions sera totalement modifié afin de leur permettre d'étudier les propositions de l'ensemble des Conseillers généraux ; et non plus être de simples chambres d'enregistrement des décisions comme c'est actuellement le cas. Elles seront chargées de mener des réflexions stratégiques sur les politiques départementales et d'évaluer l'impact de ces dernières.

La commission permanente du Conseil général sera élargie à l'ensemble des Conseillers généraux.

#### **Des médias départementaux pluralistes**

Le magazine et le site Internet du Conseil général seront remodelés afin de permettre l'expression de tous en donnant la parole régulièrement à tous les Conseillers généraux tant ceux de la majorité que ceux de la minorité et en veillant à un traitement équitable de l'ensemble des territoires.

#### **Un statut pour l'opposition**

En plus du Règlement intérieur de l'Assemblée, la nouvelle majorité proposera à la minorité la rédaction conjointe d'un statut de l'opposition définissant les moyens et les droits de la minorité départementale :

- Pluralisme des médias départementaux ;
- Possibilité pour la minorité de faire étudier par les services et les commissions compétentes ses propres propositions plusieurs fois par an.
- Obligation de l'exécutif d'associer à chaque déplacement le Conseiller général concerné même s'il appartient à la minorité.

Un statut qui modifierait radicalement les rapports entre majorité et minorité donnant sa place à l'ensemble des élus du suffrage universel et permettant de gagner en efficacité dans le respect du pluralisme et de la démocratie.

### ④ Pour un dialogue social apaisé et efficace

Avec près de 2 700 agents le Conseil général de la Sarthe est devenu une « entreprise » de grande ampleur dans laquelle les relations sociales ne sont pas très simples entre les élus, la direction générale et les organisations syndicales même si des progrès ont été accomplis.

#### **Faire vivre les instances paritaires**

La Commission Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité, instances paritaires de consultation des salariés sur l'organisation et les conditions de travail au sein de la collectivité seront réunis régulièrement en formation restreinte (commissions et réunions de travail) afin de favoriser le dialogue social au sein de la Collectivité.

#### **Des rencontres régulières entre les élus et le personnel**

Chaque trimestre, le Président du Conseil général et l'élue(e) en charge du personnel recevront les représentants du personnel du Conseil général pour faire le point sur la vie de la collectivité et les chantiers en cours. Lors des visites cantonales, un temps spécifique sera consacré à une rencontre entre les élus et les personnels territorialisés.

Par ailleurs, chaque Vice-président(e) sera invité(e) à rencontrer régulièrement les représentants du personnel pour les questions relevant de sa compétence directe.

#### **Une charte de fonctionnement pour favoriser l'exercice des droits syndicaux**

Dans le cadre d'un dialogue social constructif, le Conseil général élaborera avec les représentants du personnel une charte de fonctionnement permettant de réglementer l'exercice du droit syndical conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

La mise en œuvre de notre projet s'étalera sur la durée de la mandature et se concrétisera par des engagements budgétaires répartis sur 4 exercices. Le budget supplémentaire 2011 permettra dès le mois de juin le lancement de nombreuses actions.

### **Dépenser autrement**

Dans la grande majorité des cas, nos propositions ne nécessiteront pas de crédits nouveaux car il s'agit avant tout de dépenser autrement. Pour mémoire, le Budget annuel du Conseil général s'élève à plus de 700 millions d'euros, il permet la mise en œuvre de nombreuses politiques d'autant plus que des économies sont réalisables. Ainsi, la réduction de 50% des crédits de communication (hors communication institutionnelle et soutien au milieu associatif) permettra de dégager un crédit de 500 000 € dès juin 2011.

D'autres économies sont possibles sans réduire la qualité de l'intervention du Conseil général auprès des Sarthois et des communes. A chaque session, la nouvelle majorité départementale présentera le tableau de bord des économies réalisées et l'affectation des crédits dégagés.

La suppression de certaines actions que nous contestons depuis plusieurs années (les trophées du sport par exemple) et la réduction de certaines lignes de crédits permettront également des redéploiements de crédits au sein même du budget.

### **Consolider les recettes du Conseil général**

Le financement de certaines actions nouvelles nécessitera de trouver de nouvelles sources de financement.

C'est pourquoi la nouvelle majorité départementale s'associera aux demandes formulées auprès de l'État par la majorité des Conseils généraux pour obtenir la juste compensation des transferts de charges et la prise en charge par la Solidarité nationale des dépenses liées à la Dépendance des personnes âgées.

Par ailleurs, l'évolution maîtrisée de la fiscalité locale constituera une rupture avec le matraquage fiscal auquel s'est livrée l'actuelle majorité UMP : 24.5% les impôts locaux en seulement cinq exercices budgétaires et création d'une taxe de 8% sur l'électricité.

### **Réduire l'endettement**

La Sarthe compte actuellement parmi les 30 départements les plus endettés de France. La réduction de la dette sera une de nos priorités et permettra de dégager des marges financières non négligeables.

### **Refuser la réduction du nombre de fonctionnaires territoriaux**

Avec 2 700 agents, le Conseil général dispose de personnels compétents et qualifiés. La nouvelle majorité départementale refusera d'entrer dans la logique gouvernementale qui souhaite imposer aux collectivités locales de réduire le nombre de fonctionnaires territoriaux. Toutefois, nous examinerons la possibilité de redéployer des moyens humains sur les secteurs jugés prioritaires dans le cadre d'un dialogue social approfondi.